Réf. Farde e-Assemblées : 2683290

N° OJ : 38

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/11/2025

Objet : Culture.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 93.400,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations ;

Vu les crédits prévus à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2025;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques voor un montant total de 93.400,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

1) 6.400,00 EUR à l'asbl Bah Voyons! pour l'évènement "Screenbox 2025";
2) 5.000,00 EUR à l'asbl Association Galeries pour la programmation supplémentaire dans le cadre du Vaux Hall Summer 2025;
3) 2.500,00 EUR à l'Academie Royale des sciences, des lettres et des Beaux Arts de Belgique pour l'organisation de cycles de conférences 2024-2025 »;
4) 1.000,00 EUR à l'asbl Studio Balado pour la réalisation de podcasts "Sororités, conversations with my sistas";
5) 5.000,00 EUR à l'asbl Riches-Claires pour l'organisation de séances pour les publics fragilisés;
6) 4.000,00 EUR à l'asbl Théâtre les Tanneurs pour le focus "Donner la Parole";
7) 4.000,00 EUR à l'asbl Théâtre les Tanneurs pour le Fesival XS 2025;
8) 4.000,00 EUR à l'asbl Théâtre les Tanneurs pour le spectacle chorégraphié de Julien Carlier "Béton";
9) 2.500,00 EUR à l'asbl Tremplins pour le festival "Bruxelles Babel 2025";
10) 3.000,00 EUR à l'asbl La Promenade Verte de Neder-Over-Heembeek pour la Balade gourmande de NOH dans le cadre de la Fête de la Musique 2025;
11) 3.500,00 EUR à l'asbl Krewe du Belge pour le "Brussel's Jazz Karnaval 2025";
12) 2.500,00 EUR à l'asbl Compilothèque pour l'exposition "La Copie";
13) 50.000,00 EUR à l'asbl Brussels Major Events comme complément de fonctionnement pour l'appui donné dans le cadre de la candidature de Molenbeek 2030;
- Article 77210/33202 du budget ordinaire 2025.

Annexes :